



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 38  
Votants : 40  
Date convocation : 26 mars 2026  
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Etaient présents : (38)** Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (2)** : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

**Absents : (3)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

**Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA**

N°2026/24	<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS DE LA C3PF AU SYNDICAT DU RU DE PRESLES</b>
-----------	---

***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales,

***Vu*** les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- I-5 portant sur la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et notamment la représentation-substitution de la C3PF aux syndicats gemapiens,

***Considérant***, pour mémoire, que le syndicat intercommunal de la Vallée du Rû de Presles, compétent en matière de gestion des milieux aquatiques de la vallée du rû de Presles, regroupe cinq communes du Val d'Oise situées sur le bassin versant du ru de Presles. Sur le territoire Carnelle Pays-de-France, ce syndicat concerne deux communes : Maffliers et Saint-Martin-du-Tertre,

***Considérant*** qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués au sein du syndicat intercommunal de la Vallée du Rû de Presles, à savoir **2 élus titulaires et 2 élus suppléants par commune** pour les communes de Maffliers et de Saint-Martin-du-Tertre,

***Considérant*** que la désignation des délégués est faite au scrutin secret, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après appel à candidature, les membres suivants sont proposés :

**Maffliers**

Titulaires (2) : Caroline BERDOU, Jean-Christophe MAZURIER

Suppléants (2) : Maxime GREGOIRE, Elouan LABAYE

**Saint-Martin-du-Tertre**

Titulaires (2) : Yves GAXIEU, Christine COOREVITS

Suppléants (2) : Eric REY, Sandrine MURPHY

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 35 voix pour, 2 contre et 3 blancs :**

**DÉSIGNE** les membres délégués ci-dessous au sein du syndicat intercommunal de la Vallée du Rû de Presles :

**Maffliers**

Titulaires (2) : Caroline BERDOU, Jean-Christophe MAZURIER

Suppléants (2) : Maxime GREGOIRE, Elouan LABAYE

**Saint-Martin-du-Tertre**

Titulaires (2) : Yves GAXIEU, Christine COOREVITS

Suppléants (2) : Eric REY, Sandrine MURPHY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin